

C'est-à-dire le règlement concernant la clôture.

...M. Diefenbaker doit alors nous dire pourquoi il a accordé à son abrogation tellement peu d'importance que, même lorsqu'il avait une énorme majorité...

La plus forte majorité de notre histoire, monsieur l'Orateur.

...et, en fait, l'appui des libéraux...

Nous lui avons demandé de l'abroger.

...il n'a pas su l'abolir en six ans.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mais nous ne l'avons jamais imposée.

**Le très hon. M. Pearson:** On l'a mentionné lors d'une campagne électorale, et dans le premier discours du trône présenté en 1957 par le gouvernement de mon très honorable ami, on trouvait la phrase suivante: «Nous abolirons la clôture».

**L'hon. M. Hellyer:** Une promesse à l'eau.

**Le très hon. M. Pearson:** Elle n'a jamais été employée et n'a jamais été abolie et elle fait maintenant partie de notre mode de procédure.

Le recours à la clôture peut, bien entendu, être un mode d'action très arbitraire. Le très honorable représentant a parlé cet après-midi de sir Winston Churchill avec l'admiration et le respect que nous inspire à tous ce grand démocrate qui était si profondément attaché au Parlement. Mais sir Winston Churchill n'a pas hésité, quand il était au pouvoir, à recourir à la clôture lorsqu'il le jugeait nécessaire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Avec l'assentiment de l'Orateur.

**Le très hon. M. Pearson:** Mais pour éviter d'en venir à la clôture, monsieur l'Orateur, nous avons d'un commun accord—et cela fait partie du Règlement et de la procédure de la Chambre—établi un régime d'allocation de temps pour les mesures législatives et autres propositions dont la Chambre est saisie. Il est souhaitable qu'on s'entende de plein gré sur l'allocation de temps. Mais s'il est impossible d'en arriver là, la question peut faire l'objet d'une motion par laquelle le gouvernement de l'heure demande à la Chambre de se prononcer. Y a-t-il un moyen plus équitable que celui-là de mettre fin à un débat, quand le moment est venu de trancher une affaire débattue en bonne et due forme? C'est ce que nous demandons de faire aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

• (4.10 p.m.)

Je tiens à traiter de ce mode de procédure, car c'est la première fois dans nos annales

[Le très hon. M. Pearson.]

parlementaires, je crois, qu'un gouvernement demande au Parlement de fixer la durée du débat au sujet d'une mesure législative. Nous sommes ici pour étudier cette façon de procéder et nous devons l'examiner, selon moi, à la lumière de la situation parlementaire actuelle et du débat qui a eu lieu à propos du bill. Nous devons nous demander si nous avons eu assez de temps pour étudier et débattre comme il faut ce projet de loi à la lumière de la situation actuelle au Parlement, compte tenu des faits importants qui se produisent dans notre pays et qui nécessitent l'intervention et l'action du Parlement; compte tenu aussi de la nécessité de faire avancer les travaux parlementaires et les travaux de la Chambre des communes, et qui nous obligent à agir quant à ces questions importantes. J'examinerai cette résolution en fonction et dans le cadre de notre programme de travaux aux termes du Règlement actuel et à la lumière des circonstances politiques. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est dans ce contexte qu'il faut discuter l'affaire et non dans celui qu'a choisi en grande partie mon très honorable ami, et qui convient davantage à un débat sur la défense, débat qui se poursuit depuis des jours et des jours. Je demande à la Chambre, monsieur l'Orateur, d'envisager la situation fondamentale à laquelle nous faisons face aujourd'hui à la lumière de mesures parlementaires et législatives. Il ne sera pas difficile ensuite de faire comprendre à la plupart des députés et des citoyens que le temps est venu de mettre un terme à ce débat, si important qu'il ait été, afin que nous puissions aborder d'autres projets de loi importants.

Notre pays évolue; il change à un rythme et d'une manière sans précédent dans notre histoire. Ces changements font sans cesse naître de nouveaux problèmes. A cause d'une organisation plus poussée de la nécessité pour certaines personnes de passer de régions de sous-emploi à des régions qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre, à cause aussi de la complexité de notre économie industrielle, des rajustements constants sont essentiels au maintien d'un taux de croissance élevé, d'un haut niveau de vie et à une prospérité sans cesse plus grande.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Un demi-million de chômeurs.

**Le très hon. M. Pearson:** C'est vrai, monsieur l'Orateur, qu'il y a un demi-million de chômeurs, et c'est déplorable, mais deux fois moins déplorable que lorsqu'il y en avait un million, sous le gouvernement de mon honorable ami. S'il est mauvais d'avoir un demi-million de chômeurs, le fait d'en avoir un million